

Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes

Dossier argumentaire 1 Du constat aux objectifs : Fiches thématiques

CONTACTS :



**Union Régionale des Associations de
Communes Forestières Rhône-Alpes**

Maison des parcs et de la montagne, 256 rue de la
république 73 000 Chambéry:
Tel : 04.79.60.49.05 - Fax : 04.79.33.38.95
rhonealpes@cofor.eu

**Union Régionale des Associations de Communes
Forestières Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

Pavillon du Roy René Valabre
13120 Gardanne
Tel : 04.42.65.43.93 - Fax : 04.42.51.03.88
ofme@ofme.org

PARTENAIRES FINANCIERS



Sommaire des fiches thématiques :

...Du constat aux objectifs...

<u>Fiche 1</u> : Habitat -----	Page 3
<u>Fiche 2</u> : Bois Matériau-----	Page 5
<u>Fiche 3</u> : Bois énergie -----	Page 7
<u>Fiche 4</u> : relation forêt et tourisme -----	Page 9
<u>Fiche 5</u> : relation forêt et ressource en eau-----	Page 10
<u>Fiche 6</u> : relation forêt et risques naturels-----	Page 11
<u>Fiche 7</u> : relation forêt et biodiversité -----	Page 12
<u>Fiche 8</u> : relation forêt et agriculture -----	Page 13

Schéma Stratégique Forestier pour le Massif des Alpes

HABITAT

Fiche
1

Du Constat aux objectifs :

La part de maisons bois estimé sur l'ensemble de la France est de 4% du marché¹ sur les Alpes, elle est de plus de 10%.

La construction bois, une typicité alpine qui doit continuer à se développer :

- au regard des enjeux sur le massif :

Infléchissement du bois récolté sur les Alpes, Diminution de la production des scieries des Alpes, un savoir-faire ancré : 66 % des constructeurs bois des 2 régions sont alpins...

- au regard du service rendu à la politique environnementale globale :

Tous les ans, dans les Alpes, plus de 300.000 tonnes de carbone stocké durablement grâce au bois d'œuvre ! Une augmentation de 21% de la production (demandé par la filière) engendrerait près de 70 000 tonnes de carbone supplémentaire stocké dans les 5 ans, ramené en valeur, cela correspond à plus de 5 millions d'euros !

Données Alpes	Situation actuelle en 2005	Situation à atteindre en 2010	accroissement
Bois d'oeuvre Volume en m3	1.110.000 m3 ²	1.350.000 m3 ³	240.000 m3
Coefficient moyen : 0,29 tonnes par m3 de bois résineux ⁴			
Carbone stocké (tonnes)	321 900tC	391 500tC	69 600 tC
1m3 de bois = 1 tonne de co2 ⁵			
Tonnes de co2 stocké	1.110.000 t CO2	1.350.000 t CO2	240.000
1 tonne de CO2 = 21, 35€ ⁶			
valeur	23 698 500 €	28 822 500€	5 124 000€

La nouvelle réglementation thermique, applicable à compter du second semestre 2006, est une évolution de la Réglementation Thermique 2000, qui vise à réduire de 15% les consommations des bâtiments neufs.

La valorisation du recours aux énergies renouvelables, la prise en compte de la conception bioclimatique, le renforcement des exigences de confort d'été et, sur certains matériaux et équipements : l'incitation au traitement des ponts thermiques (notion d'ouvrages à enveloppe continue) sont autant d'enjeux pour les constructions où le bois peut trouver sa place.

1/ Il faut continuer à développer le bois dans l'habitat alpin

1.1/ L'habitat collectif est un marché à gagner :

¹ source : Enquête constructeurs maison bois en région Rhône-Alpes FIBRA CNDB sept 2002

² Source SERFOB

³ Sur la base de l'évolution estimé des besoins à 5 ans : +21% en m3 Source : FIBRA (enquête « état des lieux des modes de vente et des besoins en bois ronds »)

⁴ Source: ifen, les comptes de la forêt : enjeux et méthode « coefficient moyen : Résineux = 0.29tc/m3 / Feuillus= 0.43 tc/m3. Application du coefficient résineux 0.29 (les feuillus représentent 1/8eme des bois sortis sur le territoire « source fibra « Source : FIBRA enquête « état des lieux des modes de vente et des besoins en bois ronds »)

⁵ source : ademe

⁶ Source : <http://www.pointcarbon.com> (valeur au 02 novembre 2005)

Il est constaté une augmentation de près de 52 % du nombre de permis délivrés dans les Alpes depuis 2000, pour l'habitat groupé.

Aussi, l'urbanisme est une compétence approchée de plus en plus au niveau des territoires de projets (pays, Contrats de Développement Rhône-Alpes) auprès desquels il faut **engager des actions de communication**.

1.2/ Sur les station de ski, il faut se positionner sur le marché de la rénovation, de la réhabilitation (exemple des Opérations de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisir : ORIL) en développant un positionnement fort par rapport aux autres matériaux (matériau léger , maniable)

1.3/ Accentuer le lien entre construction bois et efficacité énergétique (communication):

Le standard « minergie » détermine la quantité d'énergie utilisée par des bâtiments pour la production de chaleur : un bâtiment minergie doit consommer moins de 42KW/m2/an. C'est un nouveau créneau pour la filière bois.

2/ Augmenter la part du bois local dans la construction bois :

2.1/ Développer le concept bois des Alpes afin de fournir un bois porteur d'une image marketing, qui identifie la résistance mécanique du matériau issu du massif.

2.2/ Considérer les nouveaux débouchés tel le bois fragmenté qui ne se limite pas au bois énergie : trituration, panneaux ...

2.3/ Développer l'offre de bois alpins dans l'habitat par la **création de nouveaux concepts** : « créativité » (Ingénierie de la recherche et du développement)

2.4/ Face à l'émergence de nouveaux métiers dans le secteur de la construction, faire en sorte que les produits alpins **répondent à la demande de ces nouvelles entreprises** de pose, de montage...

2.5/ Accompagner le regroupement d'acteurs d'un même territoire pour construire des projets autour de ces objectifs.

2.6/ Communiquer sur l'intérêt d'une ressource locale : sur le plan sociale, économique comme environnemental (bilan carbone, limitation du transport)

Exemple suisse de la création d'une gare réalisé avec le bois issu de la commune, transformé sur la région et monté par des entreprises locales.

La valeur ajouté créé pour la région :

Si le bois avait été directement exporté elle aurait été de 90 000 francs suisses

Avec la façon dont il a été utilisé, elle est de 800 000 francs suisses

Source : CIPRA France

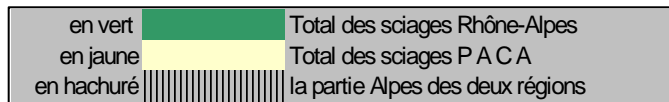
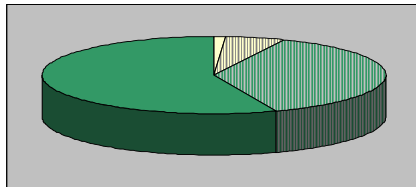
Schéma Stratégique Forestier pour le Massif des Alpes

BOIS
MATERIAU

Fiche 2

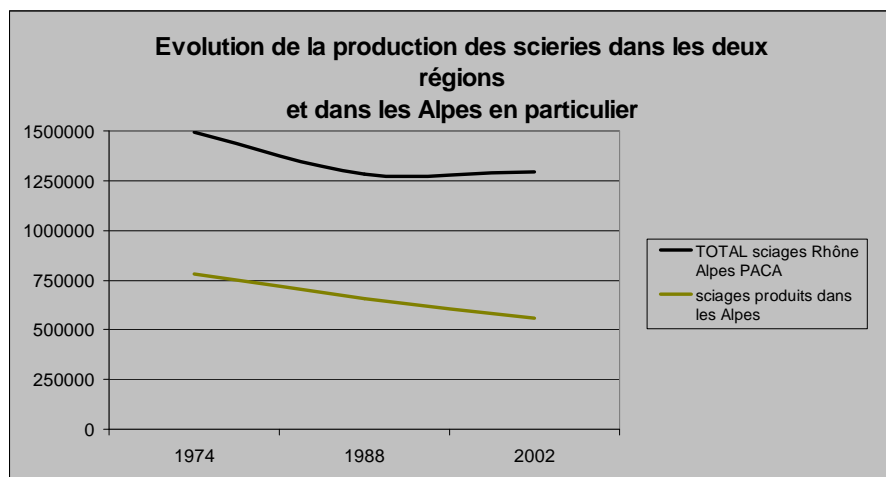
Du Constat aux objectifs :

La production de sciages dans les Alpes représente 43% du total des volumes de sciages produits dans les deux régions (Source SERFOB Rhône-Alpes) (annexe 12)



Concernant les ventes de bois ronds alpins, 200 000m³ de marché ont disparus... (annexe 4)

L'offre de bois alpin est mono spécifique et n'offre pas de bois secs ou de composants industrialisés demandé par le marché. L'offre alpine se compose souvent de bois de charpente scié à façon, dans des dimensions non standardisées. Depuis 1998, la demande de construction en Bois s'accroît. Elle est pourtant fragilisée par un temps de réponse qui s'allonge...entre la prise de commande et le démarrage des travaux, le temps moyen écoulé est de plus de 5 mois sur les Savoie. (Source : enquête constructeurs maison bois en Rhône-Alpes 2002)



Sur les Alpes la production de sciage est en nette baisse et ne suit pas l'évolution globale

(Source SERFOB Rhône-alpes)

En 30 ans les deux régions ont constaté une perte d'entreprises de 56%. Sur les Alpes ce sont 356 entreprises qui ont disparu, particulièrement les petites scieries.

Même si 86% du volume de bois est produit par seulement 35% des entreprises (83 scieries), il faut considérer le véritable tissu industriel de proximité que représentent les 154 autres scieries du massif. (annexe 12)

1/ Redynamiser l'industrie du sciage, un secteur indispensable au maintien de l'économie locale.

1.1/ Cette relance serait facilitée par une **meilleure cohésion de la seconde transformation avec la filière forestière** et une plus grande **adaptation des scieries à la valorisation du bois alpin.**

1.2/. Une priorité pour les scieries est de pouvoir **s'adapter à l'évolution réglementaire et normative** et donc **offrir du bois séché et classé** pouvant satisfaire aux exigences du marquage CE et de l'Agrément Technique Européen (ATE : spécification technique harmonisée au sens de la directive communautaire sur les produits de la construction)

2/Organiser l'approvisionnement et la commercialisation :

L'approvisionnement des scieries demeure un handicap majeur.

2.1/ Les forestiers doivent s'organiser pour **proposer des produits triés**, adaptés aux besoins des scieries.

2.2/ L'organisation des acteurs et des territoires favorisera l'évolution des modes de vente et permettra le **développement de contrats** : il faut également **renforcer la sécurisation de l'approvisionnement** par la

création de parc de tris.

2.3/ Il est nécessaire de **promouvoir le rapprochement des producteurs** (accords forêt privée / public) pour construire **une offre structurée à l'échelle des Alpes** ainsi qu'**une réponse aux besoins du marché** (contrat d'approvisionnements transfrontaliers)

3/ Optimiser les modes de récolte :

Les Alpes renferment du bois à valoriser. (annexe 13)

Au sein des forêts publiques des trois départements nord alpins (Savoie, Haute-Savoie, Isère), la proportion de résineux de valeur inaccessible aux tracteurs forestiers s'élève à 30 % du volume total sur pied, équivalent à plus de 9 millions de m³.

L'accroissement de la part de cette ressource inexploitée risque de compromettre la gestion durable de la forêt.

3.1/ investir dans des équipements (desserte, câbles) pour mobiliser du bois sur ces secteurs pour l'instant inexploitable.

Perspective pour les 5 ans à venir :

Évolution du bois d'œuvre récolté dans les Alpes

- **Accroissement de 21% du volume de bois** en réponse à la demande des clients de la filière.
- Des emplois qui se développent proportionnellement, soit **800 emplois créés**.

	Situation actuelle en 2005	Situation à atteindre en 2010	accroissement
Volume en m3	1.110.000 m ³	1.350.000 m ³	Accroissement en volume : 240.000 m3
Nombre d'emplois	3.700 emplois ⁴	4.500 emplois	Accroissement en emplois : 800 emplois

[2] Source SERFOB

[3] Sur la base de l'évolution estimée des besoins à 5 ans : +21% en m³

Source : FIBRA (enquête « état des lieux des modes de vente et des besoins en bois ronds »)

[4] Sur la base de : 300m³= 1 emplois créé (source SERFOB)

Les enjeux du séchage des bois résineux

Les directives européennes (marquage CE des produits bois de construction et Eurocode 5 – calculs de structure bois) vont, directement ou indirectement, renforcer l'obligation d'emploi de bois secs dans la construction.

Les scieurs de résineux doivent se préparer à combler leur retard. En Rhône-Alpes, moins de 2,5% de la production de sciages résineux est séché alors que les besoins estimés sont de 8 à 10 fois plus importants (enquête Fibra 2005).

Devant l'inadaptation de l'offre, les artisans et entreprises de la 2^e transformation (constructeurs, charpentiers, menuisiers...) se tournent vers les bois d'importation (Allemagne, bois du Nord...) qui voient leurs parts augmenter.

Le séchage est donc une priorité pour conserver et reprendre des parts de marché :

- Le séchage améliore la qualité du produit et le valorise : indispensable pour le rabotage et le collage, évite une majorité des litiges sur les chantiers, réduit le poids.
- Le séchage est un avantage commercial que l'on se doit d'offrir à ses clients

Les scieurs étrangers ont bien compris ces atouts, pas suffisamment d'entreprises chez nous.

Les scieurs doivent donc mettre en œuvre le séchage et trouver l'équipement adapté à leur problématique, individuellement ou collectivement.

Fibra, le 11/04/06

Schéma Stratégique Forestier pour le Massif des Alpes

BOIS
ENERGIE

Fiche3

Du Constat aux objectifs :

Le bois va devenir, un enjeu national face aux besoins en énergie

«La demande énergétique dans le monde augmente de façon exponentielle, en France, 50% de l'énergie utilisée est fossile, 75% dans le monde. Les découvertes de nouveaux gisements de pétrole sont en baisse.

Il reste pour 62 ans de gaz, 40 ans de pétrole, 200 ans de charbon et 60 ans d'uranium» source : Commissariat à l'Energie Atomique.

La cogénération, la production de carburants, la production d'hydrogène : des nouveaux marchés de la biomasse !

La biomasse est une ressource abondante, qui trouve et trouvera beaucoup d'application dans :

- Les Transports : production de biocarburants issus de l'agriculture mais aussi issus du bois, production d'hydrogène à partir du bois, d'électricité à partir de biomasse bois (cogénération).

- Le Bâtiment : il y a une augmentation exponentielle des chaufferies bois

Chiffres des ventes 2004/2005 :

- chaudières bois = +100 % (20 000 au lieu de 10 000)
- poêles = + 50 % (90 000 au lieu de 60 000)
- foyers fermés / insert = + 25 % (225 000 au lieu de 180 000) source ADEME

L'objectif de la Communauté Européenne est de remplacer en 2015, 10% des énergies fossiles par des biocarburants.

La demande en bois va augmenter comment les Alpes peuvent satisfaire cette demande ?

1/ Garantir des savoirs faire et une main d'œuvre suffisante :

1.1/ Il faut atteindre une rémunération attractive des métiers de l'exploitation forestière, pour cela, **fixer les prix de marché** pour la plaquette forestière en rapport avec la valeur énergétique (Tonne Equivalent Pétrole)

1.2/ Accompagner le développement des emplois liés à l'énergie par des formations adaptées

La loi d'Orientation agricole adopté le 22/12/05 reconnaît l'intérêt des mécanismes de marché dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur forestier. Le secteur de la forêt contribue à la réduction des émissions de par la séquestration de carbone en forêt, par le bois utilisé comme matériau et par la substitution d'énergies fossiles quand le bois est utilisé comme source d'énergie (Article 43) Concernant ce dernier point, l'enjeu CO2 est à considérer plus spécifiquement dans les Alpes qu'ailleurs car les méthodes d'exploitations actuelles en zone de montagne ne permettent pas de mobiliser l'intégralité des volumes « énergisables ». le bois restant en forêt relâche le co2 qu'il contenait simplement alors qu'il pourrait dégagé une plus value énergétique s'il était utilisé en biocarburant :

« le bois énergie présente l'avantage d'être neutre puisqu'il absorbe autant de carbone qu'il en émet » source IFN, la forêt française : un puit de carbone ? l'IF N°7 mars 2005.

2/ Optimiser les modes de récolte :

2.1/ Développer des moyens pour récupérer plus de « sous produits » forestier (exemple : le câbles, lié à la problématique « bois d'œuvre » mais qui permet de mobiliser un volume de bois énergie non négligeable de part la possibilité de sortie d'arbres entiers).

3/ Considérer le potentiel alpin:

Les Alpes sont caractérisées par :

- une très grande ressource potentielle : un gisement de bois énergie dans les forêts alpines estimé à 659 milliers de tonnes / an (source : étude ADEME-IFN-SOLAGRO 2004),
- avec des besoins de consommation locales parfois faibles considérant la densité de population (60hab /km2) présente sur le massif.

3.1/ Il est nécessaire de qualifier l'offre potentielle située dans les Alpes au regard des besoins de consommation qui se développent : Evaluer la ressource, identifier les besoins alpins et

périphériques.

3.2/ Les bassins de production sont distincts et éloignés des bassins de consommation de masse (sillon rhodanien) Il convient de **mettre en place les circuits de transfert de plaquettes en tenant compte des difficultés liées au transport et à la circulation** dans le cadre spécifique des Alpes.

4/ Développer des filières locales *contribuant à l'entretien de l'espace, le maintien d'emplois locaux ; un bilan carbone amélioré (limitation des transports)*

Le bois énergie est un matériau pouvant faciliter la relance de la filière bois alpine en confortant le secteur du bois d'œuvre.

4.1/ trouver l'**articulation entre la filière industrielle et les filières locales** s'inscrivant dans le développement territorial. Il est primordial pour cela d'expérimenter des bilans énergétiques comparatifs entre les types de filière et d'évaluer les impacts économiques, environnementaux et sociaux dans ce domaine.

4.2/ Organiser l'approvisionnement et la commercialisation :

Favoriser le groupement d'acteurs publiques et privés pour **développer une offre de combustible homogène** via une **structure** qui devienne l'interlocuteur **réfèrent sur le territoire** concerné.

4.3/ Développer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets de chaufferie bois (pour la phase de projet, mais aussi pour les travaux et l'exploitation).

4.4/ Favoriser la diversification des potentialités du bois énergie en approchant la production locale d'électricité:

Développer la **production conjointe de chaleur et d'électricité en milieu rural** (cogénération) par **l'expérimentation d'une nouvelle cogénération adapté à la filière locale.**

5/ L'habitat « groupé » : un débouché potentiel pour le bois énergie

Dans les Alpes : une augmentation de près de 52 % en 5 ans du nombre de permis construire délivrés pour les habitats « individuels groupés »⁷([annexe 11](#))

5.1/ Développer l'utilisation du bois énergie par les particuliers : Favoriser le développement de chaudières bois dans l'habitat regroupé : Répondre aux besoins énergétiques de l'habitat moderne en développant une offre adapté.

Evolution du bois énergie dans les Alpes Perspective pour les 5 années à venir

- **Accroissement de 30.000tonnes par an en prolongement de l'accroissement constaté de 2002-2004.**
- **Des emplois qui se développent proportionnellement, soit 250 emplois créés.**

	Situation actuelle en 2005	Situation à atteindre en 2010	accroissement
Tonnes de plaquettes forestières	90.000 t	240.000t	Accroissement en tonnes: 150.000t
Nombre d'emplois	150 emplois ⁸	400 emplois	Accroissement en emplois : 250 emplois

⁷ Source : Ministère des Transports de l'Équipement du Tourisme et de la Mer - DAEI-SESP : SITADEL départements pris en compte : Alpes de Haute Provence Hautes-Alpes Alpes-Maritimes Vaucluse Drôme Isère Savoie Haute-Savoie)

⁸ Source Rhône-Alpes-Energie-Environnement : 1 emploi = 600 tonnes de bois énergie

Schéma Stratégique Forestier pour le Massif des Alpes

Relation
FORET /
TOURISME

Fiche
4

Du Constat aux objectifs :

- Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône Alpes sont les deux premières régions en terme de produit financier de la taxe de séjour (source : ministère de l'intérieur 2003).

- Et le massif des Alpes est un enjeu touristique fort pour ces deux régions :

« Rhône Alpes est la région leader incontestable sur le marché du tourisme en espace montagne avec 37% de parts de marché, 12% pour la région Provence Alpes Côte d'Azur. » source : observatoire régional du tourisme Rhône-Alpes.

La première richesse des Alpes est le tourisme !

Sur les Alpes, la forêt alpine fait partie intégrante des paysages (42% d'occupation du sol) et contribue ainsi à l'attractivité du massif : 90 pour cent des personnes en quête de détente choisissent pour leurs vacances une station au paysage intact et varié. source : étude année 2000 de l'institut de recherches pour les loisirs et le tourisme de l'Université de Berne.

1/ la forêt doit jouer « collectif » avec le reste du territoire :

Il faut favoriser les partenariats avec les acteurs du tourisme : acteurs avec lesquels il y a parfois conflits mais avec qui, il est aussi possible de rentrer en synergie

1.1/ Des liens à développer avec les stations de ski : la forêt est une offre complémentaire pour occuper les temps de « non ski ». (tout séjournant en station n'est pas skieur et en moyenne, les personnes skient moins longtemps)

1.2/ Des liens à développer avec les centres d'information touristiques :

- Pour trouver un moyen de **regrouper l'offre touristique en forêt : développer un réseau**
- **Aborder les conflits d'usages** Travaux forestiers / Tourisme d'été : Organiser la communication : Préconisation, co-négociation

les aires urbaines du massif des Alpes composées de plus de 50 000 habitants (définition de l'Observatoire des territoires) englobent 36 % des communes alpines. Ce sont 638 communes sur lesquelles la forêt alpine est directement soumise à la pression du public ([annexe 15](#))

1.3/ développer la participation financière des pôles urbains par la contractualisation entre les territoires ruraux et les agglomérations à proximité.

2/ Développer l'offre de nouveaux produits basés sur la pédagogie liée à la forêt

(sentier pédagogiques, thématiques, les routes à thème) dimension **communication, information**

Rejetant un certain tourisme de masse, la demande touristique a évolué :

- les touristes veulent 1) s'aérer 2) apprendre 3) participer Il aiment diversifier leurs activités : d'un jour à l'autre au cours d'un séjour, ou sur un même site entre membres d'une même famille.

3/ Accompagner les porteurs de projets dans leur positionnement de départ :

Actions de **sensibilisation, information** des propriétaires,

une **étude de marché** vérifiant l'adéquation en terme d'intégration dans le territoire, une réponse aux attentes... (soutien par une ingénierie technique et juridique)

Plus les produits valoriseront les spécificités de leur territoire (forte pente, situation intermédiaire entre la plaine urbanisée et les alpages, zone de combat, etc.) plus ils auront de chance d'être durable.

4/ Organiser une approche professionnelle adaptée :

- pluriactivité : Conseil juridique tant pour les employeurs que les employés (monter des contrats, initier les débats...)
- formation : Formations bi-qualifiantes

Schéma Stratégique Forestier pour le Massif des Alpes

Relation
FORET et
EAU

Fiche
5

Du Constat aux objectifs :

Sur le plan hydrologique, le facteur pente permet de caractériser les Alpes par :

- un grand nombre d'ouvrages hydroélectriques, de retenues d'eau,
- des risques liés à l'érosion sur les bassins versants,
- des embâcles et des transferts sédimentaires qui ont un impact direct en aval
- une ressource en eau, souvent de qualité et disponible par gravitation

La forêt Alpine joue deux rôles spécifiques en lien avec les enjeux « eau » du massif :

Le rôle pour l'atténuation des risques naturels liés à la l'eau :

Il faut rappeler :

- *Le rôle important du couvert forestier pour la stabilisation des terrains, l'érosion, les glissements,*
- *La problématique de la gestion des flottants : un enjeu fort sur le massif*

Le rôle pour la protection de la qualité de la ressource en eau potable

Exemple de la Haute Savoie :

En Haute Savoie, plus de 17% des forêts sont incluses dans un périmètre de protection de captage d'eau (40 000 ha sur 170 000). Sur les 1100 captages que compte le département, 60% se situent en forêt

Et :

La moindre action de traitement de l'eau, comme par exemple la dénitrification, coûte 20 centimes d'euros par m³. En comparaison, sur des exemples de contractualisation connus (Munich : 1 Million d'habitants) permettant d'éviter le traitement de l'eau, le coût est nettement plus faible : inférieur à 1 centime d'€ par m³ d'eau pour les surfaces forestières

Les Alpes comptent plus de 1500 captages d'eau potable pour la distribution publique. ([Annexe 16](#))

1/ affirmer le lien entre la forêt et la gestion de l'eau :

1.1/ Il faut assurer une véritable **place à la forêt dans les contrats de rivière et SAGE** pour qu'ils intègrent le facteur risques naturels et le lien à la forêt (élargissement des actions, et règlements au niveau des bassins versant) ([Annexe 17](#))

1.2/ il semble intéressant de mener une action spécifique sur les transferts de bois mort, qui aborde la question plus globalement que par les opérations ponctuelles d'entretien de la ripisylve.

2/ favoriser la contractualisation du service de protection de l'eau potable

le RDR 2 (FEADER) prévoit le financement de mesures sylvi-environnementales qui visent à rémunérer les services environnementaux :

2.1/ Il faut **développer un système de co-financement local** qui favorise des relations contractuelles entre collectivités en charge de l'approvisionnement en eau et propriétaires ou gestionnaires forestiers.

Concilier la gestion forestière et la préservation de la ressource en eau passe souvent par des contraintes en terme de réalisation de travaux forestiers.... et donc de revenus pour les propriétaires.

Au cas par cas, des indemnités peuvent être négociées pour compenser les préjudices causés. La quantification, l'appréciation des préjudices reste problématique.

2.2/ Développer un système d'indicateurs commun permettant d'analyser et chiffrer les préjudices.

2.3/ Mettre en place des **moyens d'animation et d'ingénierie** pour initier les projets de contractualisation.

Les **relations eaux et forêt** étant transversales et non spécifiquement forestières, il est indispensable qu'elles soient **traitées au travers d'approches territoriales** pour créer le lien entre acteurs de l'eau et forestiers.

Schéma Stratégique Forestier pour le Massif des Alpes	Relation forêt et risques naturels	Fiche 6
Du Constat aux objectifs :		
<p><i>La fonction de production ne peut couvrir que la fonction de protection généralisée ; sous l'expressive réserve qu'elles permettent encore des exploitations.</i></p> <p><i>Dans les Alpes, environ un quart de la forêt joue un rôle de protection directe et ne peut plus s'autofinancer. (source : RTM)</i></p> <p><i><u>La fonction économique ne suffit souvent plus.</u></i></p> <p><i>Considérant les risques naturels : avalanches, mouvements de terrains (annexe 18) la forêt de montagne joue un rôle majeur (risque incendie également). Ce rôle est de plus en plus reconnu par l'Etat, qui</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>signataire de la convention Alpine, a récemment adopté le protocole forêt de Montagne : « Pour les forêts de montagne ayant une fonction de protection importante pour leur propre site, ou surtout pour les agglomérations, pour les infrastructures de transports, pour les surfaces cultivées agricoles et autres, les Parties contractantes s'engagent à accorder la priorité à cette fonction protectrice et à orienter leur gestion forestière selon l'objectif de protection. Ces forêts de montagne doivent être conservées sur le site même. » (art.6 protocole d'application forêt de montagnes). Au travers de l'article 11 l'Etat s'est engagé, vu les contraintes financières et tant que cela est nécessaire pour assurer ces prestations, à une attribution d'aides forestières suffisantes. Journal Officiel du 7 /02/06</i> - <i>Aussi, de nouveau texte permettent de mobiliser la taxe sur les remontées mécaniques pour les ouvrages de protection, et donc la forêt...</i> - <i>la loi d'orientation agricole de 2005, Article 84, précise que des subventions peuvent être accordées pour des « coupes et travaux sylvicoles nécessaires à la pérennité des peuplements à rôle protecteur ».</i> - <i>En 2005, la mise en place par l'état du financement sur l'aide à l'exploitation (voir arrêté joint en annexe19) est abondée par les départements (exemples du conseil général de la Savoie), les départements se préoccupent de plus en plus de ces enjeux.</i> <p><i>Il est constaté que la forêt a un rôle de protection (ou effet) directe sur des zones ponctuelles, et généralisé à l'échelle de vallées et bassins versants.</i></p>		
<p>1/ Considérer la forêt alpine dans son rôle de protection généralisé et veiller à ce qu'elle continue à répondre aux enjeux en terme de protection directe</p>		
<p>il est nécessaire de communiquer sur : <u>la forêt, ouvrage naturel de protection direct</u> avec :</p>		
<p>1.1/ Une intégration réelle des enjeux dans les SCOT, PLU et Chartes Forestières,</p>		
<p>1.2/ La création de zonage des forêts ayant un rôle de protection-(Etablir un zonage et des priorités d'intervention sur des zones d'intérêt collectif)</p>		
<p>1.3/ La surveillance pour prévenir des amplifications de phénomènes (effet de seuil) dans des zones actuellement sans enjeux</p>		
<p>1.4/ Après la phase d'édition des guides de sylviculture en zone de montagne il est nécessaire d'organiser une phase démonstrative pédagogique (avec zonages et chantiers pilotes) à destination des gestionnaires de territoires et des propriétaires.</p>		

Schéma Stratégique Forestier pour le Massif des Alpes	Relation FORET / BIODIVERSITE	Fiche 7
Du Constat aux objectifs :		
<p>« La biodiversité peut et doit être reconnue, et intégrée dans les nouvelles valeurs forestières. Cependant : Elle doit être définie et mise en œuvre sur des bases scientifiques rigoureuses et compréhensibles par tous Elle doit être envisagée dans un contexte économique où le bois ne peut plus payer le reste de la forêt, surtout en montagne Elle doit être saisie comme une des opportunités pour rénover la politique forestière Elle doit être rétribuée à hauteur de ses services (parallèlement à d'autres) »</p> <p>Annexe 20</p> <p>1/ Promouvoir la biodiversité forestière dans les politiques et outils territoriaux :</p> <p>1.1/ Favoriser l'émergence de volets environnementaux dans les politiques territoriales notamment dans les Chartes forestières de Territoire (des territoires pilotes) par l'intégration d'un volet sur la biodiversité forestière.</p> <p>Pour cela, s'appuyer sur les outils existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Natura 2000</u> : favoriser une appropriation effective de l'outil sur le terrain. • <u>PEFC</u> : Les surfaces forestières certifiées « gérées durablement » ne permettent pas de répondre à la demande en bois certifié qui se développe rapidement en réponse au marché. Les producteurs, ont besoin d'un accompagnement pour s'inscrire durablement dans une gestion intégrant pleinement la biodiversité élément central du développement durable <p><i>En Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur, 11% des surfaces forestières sont certifiées. Source : http://www.pefc-france.org/actualite.asp?art=1911 (chiffre au 30/06/2005)</i></p> <p>2/ Rétribuer le service rendu par la sylviculture en matière de biodiversité :</p> <p>2.1/ Sur les sites présentant un intérêt certain pour la biodiversité du fait de la gestion actuelle, favoriser la poursuite une exploitation telle qu'elle était faite jusqu'alors.</p> <p>2.2/ Dans les DOCOB élaborés pour chaque site Natura 2000, prévoir un volet forestier dès que la surface du site est significative ; (DOCOB : Documents d'Objectifs : ils définissent des objectifs, orientations de gestions, et moyens à utiliser pour « le maintien ou le rétablissement d'habitats naturels et d'espèces dans un état de conservation favorable ». « Il s'agit d'un document d'orientation et de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site.)</p> <p><i>Un consensus a été établi lors de l'atelier de débat « forêt et biodiversité » du Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes pour indiquer que la production bois ne pouvait plus rétribuer la multifonctionnalité et notamment la biodiversité :</i></p> <p>2.3/ il est donc essentiel de trouver cette rémunération au travers des DOCOB qui peuvent prévoir des actions sylvicoles dans le périmètre concernés.</p>		

Du Constat aux objectifs :

La surface couverte par les espaces naturels et agricoles représente 70-80% du territoire

1/ Il s'agit de relancer les interactions entre agriculture et forêt concernant :

1.1/ Le foncier qui a été identifié comme un enjeu majeur en particulier le morcellement de la propriété qui rend plus difficile la reconquête des espaces en cours de fermeture (de moins en moins de pression pastorale)

1.2/ Les pâturages boisés

Développer le rôle d'intervention des agriculteurs sur les espaces forestiers via les outils existants : contrats environnementaux, associations foncières pastorales qui pourraient alors être une alternative à l'envahissement des friches et au développement de la forêt.

1.3/ Les dessertes par des pistes à multi usages

Sur les secteurs concerner, adapter la desserte aux usages agricoles et forestiers (calibrage, aires de dépôt spécifique à prévoir lors des conceptions)

1.4/ Construction de bâtiments agricoles en bois :

favoriser l'utilisation des bois locaux

Dans les Alpes, 8480 agriculteurs sont pluriactifs (Personne exerçant une activité sur l'exploitation et une profession principale ou activité secondaire non agricole.) soit 25% des agriculteurs du massif des Alpes.

Source : recensement agricole, 2000 agreste

2/ Repenser les réglementations pour encourage la double-activité.

2.1/ Il convient de réfléchir aux métiers et aux combinaison de plusieurs activités par exemple agriculteurs-débardeurs / exploitants forestiers-dameurs en station. Souvent des obstacles dans la législation n'encourageant pas ce type de combinaison d'activités.

2.2/ L'émergence d'un marché bois énergie peut ré ouvrir certains liens entre secteur forestier et agricole (fournir un appui à des filières bois-énergie avec des approvisionnements provenant d'espaces agricoles) :

3/ Intégrer l'agriculture dans le lancement de filière bois énergie locale.

3.6 % de la surface boisée alpine est exploitée par des agriculteurs (taillis bois et forêts, peupleraies) Source : recensement agricole, 2000 agreste

Les territoires pilotes ou se superposent Sites pilotes d'agriculture durable et les Chartes Forestières de territoire développent des actions conjointes, novatrices sur des thèmes qui recourent, pour certains, les enjeux identifiés ci dessus comme les facteurs d'une meilleure gestion des territoires agricoles et forestiers en montagne. Ces expériences innovantes sont à valoriser et à promouvoir sur d'autres territoires du massif à identifier (où il serait pertinent de développer des réponses à ces problématiques agriculture/forêt)